

## Procès-Verbal

### Séance du 15 Décembre 2022

L'an 2022 le 15 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

**Présents** : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, MM : GODEFROY Jean-Louis, LESNIAK Ladislas, MARAIS Mathieu, POULET Alain, ROBATEL Loïc, ROLLAND Eric

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme TRIBOY Nathalie à M. GODEFROY Jean-Louis, M. RAIMBAUX Cédric à Mme HAUDRECHY Julie

**Excusé(s)** : M. SAUGERON Ulrich

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**A été nommé secrétaire** : M. ROBATEL Loïc

#### **Autorisation donnée à Madame le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, selon lesquelles le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

#### **Projets d'investissement 2023**

Madame le Maire expose les projets prévus pour 2023 :

Arrivée de Monsieur ROLLAND 19h20.

- Achat d'un copieur neuf pour l'école afin de remplacer l'actuel qui est obsolète et ne répond pas aux besoins des enseignants, pour un montant de 2900 euros HT
- Achat et installation de cavurnes au cimetière communal pour répondre au nombre grandissant de dépôts d'urnes et créer un espace de recueillement adapté aux usagers du cimetière, dont le montant s'élève à 4041,66 euros HT
- Travaux de voirie en partenariat avec ELI sur les lieux dits La Tourillière, le Bois Normand et Le Plessis pour un coût total de 50856,10 euros HT
- Achat et installation d'un radar pédagogique sur la route de Brezolles dans le but d'inciter les usagers de la route à limiter leur vitesse lors de la traversée du village, pour assurer la sécurité de tous, dont le montant s'élève à 2908 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les projets prévus pour 2023.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2023**

Madame le Maire informe le conseil que deux des projets cités peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat par le biais de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire explique que la DETR est attribuée sur la base du montant hors taxe de la dépense, à hauteur de 20%.

Madame le Maire propose d'établir une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'achat du copieur de l'école ainsi que pour l'installation des cavurnes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>COPIEUR ECOLE</b>	<b>CAVURNES</b>
DETR (20%) : 580 €	DETR (20%) : 808,33 €
Auto-financement (80%) : 2320 €	Auto-financement (80%) : 3233,33 €
<b>Total dépense HT : 2900 €</b>	<b>Total dépense HT : 4041,66 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'achat du copieur de l'école et l'installation de cavurnes au cimetière communal.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **Demande de subvention au titre du FDI 2023**

Madame le Maire informe le conseil que deux des projets cités peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental par le biais du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

Madame le Maire explique que le FDI est attribué sur la base du montant hors taxe de la dépense, à hauteur de 30%.

Madame le Maire précise que cette année encore, exceptionnellement, le FDI s'élève à 50% pour les travaux de voirie.

Madame le Maire propose d'établir une demande de subvention au titre du FDI 2023 pour les travaux de voirie ainsi que pour l'installation du radar pédagogique route de Brezolles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>VOIRIE</b>	<b>RADAR PEDAGOGIQUE</b>
FDI (50%) : 25 428,05 €	FDI (30%) : 872,40 €
Auto-financement (50%) : 25 428,05 €	Auto-financement (70%) : 2035,60 €
<b>Total dépense HT : 50 856,10 €</b>	<b>Total dépense HT : 2908 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité la demande de subvention au titre du FDI 2023 pour les travaux de voirie et l'installation d'un radar pédagogique route de Brezolles.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **Participation de la commune au FSL**

Madame le Maire précise que le Fonds de Solidarité pour le Logement s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Madame le Maire rappelle que chaque année le Conseil Départemental sollicite les communes pour une participation au FSL dont il a la compétence.

Madame le Maire explique que certains de nos locataires ont bénéficié de l'aide du FSL, notamment pour le dépôt de garantie.

Madame le Maire propose de participer à hauteur de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la participation de la commune au FSL à hauteur de 200 euros.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **Informations et questions diverses**

- Madame le Maire fait lecture des demandes de subventions des associations extérieures à la commune : AFM Téléthon et Prévention routière.

Il est retenu que la commune ne répondra pas favorablement aux demandes de subventions ci-dessus mentionnées.

- Madame le Maire informe d'un nouveau courrier du prestataire de restauration scolaire, qui, ayant subi une nouvelle augmentation, répercutera au 1er janvier 2023 une hausse de ses tarifs. Il est précisé, que les parents ne subiront pas de nouvelle hausse de prix du repas au 1er janvier 2023.
- Madame le Maire rappelle que le dossier concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) avait été envoyé au comité technique au mois d'octobre. Ayant eu un retour favorable, la commune peut désormais mettre en place ses LDG à partir du 1er janvier 2023.
- Madame le Maire précise que les colis à distribuer aux anciens de la commune sont disponibles à la mairie, et doivent être distribués impérativement semaine 51 dernier délai.
- Monsieur Lesniak demande si nous avons de nouvelles informations concernant l'avancée de l'installation de la fibre. Monsieur Rolland indique que rien de nouveau ne nous a été transmis mais il va néanmoins se renseigner.

Fin de séance : 19h55